

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 12 novembre 2018

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 46

Délibération n° 2018-280

Objet de la délibération : Délibération relative à la demande de subventions dans le cadre de l'étude d'opportunité Economie Sociale et Solidaire dans les quartiers prioritaires en Contrat de Ville de Brignoles

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre, à quatorze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Salle polyvalente, sous la présidence de Madame Josette PONS, Présidente, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 novembre 2018.

Présents : PONS Josette, MORIN Jean-Pierre, FELIX Jean-Claude, BREMOND Didier, FABRE Gérard, BLEINC Gérard, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LAVIGOGNE Denis, LOPEZ Pierrette, SAULNIER Bernard, PERO Franck, GENRE Patrick, VAILLOT Bernard, PAUL Jacques, LOUDES Serge, LATZ Michaël, AUDIBERT Eric, RASTELLO Gilles, PALUSSIÈRE Christophe, D'ANDREA Jeanine, GROS Michel, BŒUF Mireille, VALLOT Philippe, GARELLO Vessélina, BOULANGER Véronique, TURINELLI Jacqueline, COEFFIC Yvon, DECANIS Alain, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LAMIA Anne-Marie, LANFRANCHI Christine, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, HUMBERT Roger, SALOMON Nathalie, SIMONETTI Pascal

Absents excusés :

- **dont suppléé :** RIOLI Christian par CHAFFAUT Dina
- **dont représentés :** GAUTIER Pierre donne procuration à FELIX Jean-Claude, BOUYGUES Christian donne procuration à BŒUF Mireille, EINAUDI Nadine donne procuration à GENRE Patrick, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie, WUST Jocelyne donne procuration à FABRE Gérard

Absents : VERAN Jean-Pierre, DROUHOT Philippe, ARTUPHEL Ollivier, FULACHIER Aurélie, LANFRANCHI Horace, LAUMAILLER Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie SALOMON

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16/2018-BCLI du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2018-04 du Bureau communautaire du 29 janvier 2018 relative à la demande de subvention au titre de l'étude Economie Sociale et Solidaire dans les Quartiers ;

CONSIDERANT que, dans le cadre du diagnostic du Contrat de ville de Brignoles l'Economie Sociale et Solidaire a été identifiée comme constituant une réponse particulièrement adaptée aux attentes des habitants du quartier ;

CONSIDERANT que le besoin en projet relevant de l'innovation sociale est très fort dans ces quartiers ;

CONSIDERANT que les travaux de la commission Emploi-Formation-Insertion ont permis d'identifier que l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue également un levier fort de l'accès vers l'emploi ;

CONSIDERANT que malgré le développement d'initiatives réussies, il persiste une difficulté à financer les projets en Economie Sociale et Solidaire ;

CONSIDERANT que le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant que nouvelle autorité de gestion du Fonds Européen FEADER, a sélectionné le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte en partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume comme structure porteuse du Groupe d'Action Local LEADER 2014-2020 (« Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ») ;

CONSIDERANT que la stratégie locale LEADER en Provence Verte Sainte-Baume s'est donnée pour priorité ciblée d'accompagner la transition territoriale durable du territoire ;

CONSIDERANT l'appel à propositions LEADER et son axe 2.2 « renforcer le lien social par de nouvelles solidarités » ;

CONSIDERANT que le projet présenté a pour objectif d'élaborer un schéma de l'Economie Sociale et Solidaire en Quartiers prioritaires et de créer les conditions d'émergence de projets en économie sociale et solidaire. Il s'agit à terme de permettre la venue de porteurs extérieurs à la Commune dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire mais également de permettre à des habitants de porter eux-mêmes ou en s'adossant à ces extérieurs des projets en Economie Sociale et Solidaire ;

CONSIDERANT qu'il est attendu de ce projet qu'il apporte une culture commune en matière d'Economie Sociale et Solidaire au niveau de la Communauté d'Agglomération et que la réflexion soit élargie à l'ensemble de la Provence Verte et, notamment, aux quartiers centre de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ;

CONSIDERANT l'avis favorable donné par le comité de programmation LEADER Provence Verte dans sa séance du 4 décembre 2017 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Provence Verte est compétente en matière de politique de la ville, d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle ;

CONSIDERANT que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a émis un avis favorable suite à la demande de financement sur ce projet ;

CONSIDERANT la nécessité de délibérer sur un nouveau plan de financement prévisionnel, tel que présenté ci-après :

Dépenses		Recettes		
Postes de dépenses	Montant (TTC)	Concours financiers	Montant (TTC)	Taux
Prestations externes	21 060,00 €	Union Européenne FEADER - LEADER Provence Verte Sainte-Baume	12 452,40 €	54,0 %
Frais de déplacement/hébergement/restauration	600,00 €	Contreparties publiques nationale (Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur)	5 534,40 €	24,0 %
Achats matériel informatique	1 400,00 €	Autofinancement du Maître d'ouvrage public appelant du financement FEADER	2 767,43 €	12,0 %
		Autofinancement	2 306,00 €	10,0 %
TOTAL	23 060,00 €	TOTAL	23 060,00 €	

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de valider le projet,
- de valider le nouveau plan de financement s'y rapportant,
- de solliciter les aides financières de l'Union Européenne (LEADER Provence Verte Sainte-Baume) et du Conseil Régional PACA,
- et d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 12 novembre 2018

La Présidente,

Josette PONS

